

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
DE LA DROME**EXRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation  
30 janvier 2018Date d'affichage  
12 février 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**Séance du 5 février 2018**

Le lundi 5 février 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Louis QUAIRE (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME :****Renforcement du réseau (100% SDED).**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération : Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste BANCEL (partie sud)

**Dépense prévisionnelle HT de:** ..... 105 096,68 €

Dont frais de gestion : 5004,60 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le SDED : ..... 105 096,68 €

**Participation communale :** ..... Néant

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER